



Guide de campagne de End Water Poverty sur le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement

Image de couverture :

Militants de World Walks for Water and Sanitation (Marches mondiales pour l'eau et l'assainissement) en Australie, Espagne et Guinée (de gauche à droite).

L'eau et l'assainissement sont un droit humain. Tous les gouvernements ont, d'une façon ou d'une autre, contribué à la reconnaissance de l'eau et de l'assainissement comme droit humain. Et bon nombre d'entre eux ont promis d'assurer un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement ; des promesses que beaucoup n'ont pas su tenir. **Les gouvernements doivent tenir les promesses qu'ils ont faites et concrétiser les droits humains à l'eau et à l'assainissement.**

L'utilisation des droits de l'homme dans le cadre d'une campagne change de manière significative la manière dont nous parlons du thème de l'eau et de l'assainissement et dont nous l'abordons : Tous les êtres humains ont des droits, et ils ont droit à une eau potable et à un assainissement adéquat alors que les gouvernements sont, eux, obligés de faire appliquer ces droits progressivement.

Keep Your Promises (Tenez vos promesses) est une campagne mondiale appelant tous les gouvernements à remplir leur obligation de garantir à tous les individus l'accès à une eau potable et à des services d'assainissement adéquats, d'ici 2030. Pour en savoir plus, veuillez consulter : www.KeepYourPromises.org.

Ce guide offre un aperçu des droits humains à l'eau et à l'assainissement, ainsi que des conseils et des idées de campagne pour que ces droits deviennent réalité. Étant donné que la mise en place du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement est différente dans chaque pays, ce guide ne peut pas présenter un aperçu détaillé du statut de ces droits dans chaque pays. Mais il présente le contexte et vous donne les conseils dont vous avez besoin pour élaborer votre propre campagne en vue de demander des comptes à votre gouvernement local ou national à propos des promesses qu'il a faites au sujet de la concrétisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement.

Étude de cas

Népal : Sita Magar de Dharan

La Constitution provisoire du Népal garantit de façon explicite le droit de l'homme à l'eau. Cela a fourni un argument supplémentaire aux femmes du pays dans le cadre de leur campagne en faveur du raccordement de leurs communautés à l'eau.

Sita Magar de Dharan s'est battue pour que son quartier informel ait accès à l'eau. Lorsque sa demande initiale a été refusée par la municipalité, elle a organisé une manifestation de trois jours. La municipalité a répondu en acceptant de relier les maisons de son quartier informel au réseau d'approvisionnement en eau. La campagne a réussi à exiger du gouvernement qu'il concrétise le droit à l'eau.

Sommaire

Ce guide contient une mine d'informations. Il a été élaboré pour que vous puissiez consulter directement les parties qui vous concernent. La liste ci-dessous vous présente les sujets abordés dans chaque partie.

Partie 1 :

Présentation des droits humains à l'eau et à l'assainissement

En savoir plus sur ce que les droits humains à l'eau et à l'assainissement signifient en pratique

page 4

Partie 2 :

Planifier votre campagne

Découvrez les étapes à suivre pour planifier une campagne réussie en vue de demander des comptes à votre gouvernement

page 8

Partie 3 :

Tactiques de campagne

Découvrez les stratégies que vous pourriez utiliser dans le cadre de votre campagne

page 16

Partie 4 :

Nous contacter

Découvrez comment contacter le secrétariat de End Water Poverty (EWP) et quel soutien nous pouvons apporter à long terme

page 24

Partie 5 :

Lectures complémentaires

Découvrez où vous pouvez trouver des informations supplémentaires sur les droits humains à l'eau et à l'assainissement

page 26

Des élèves de l'école maternelle et primaire de PSGR Krishnammal, Tamil Nadu, en Inde, rejoignent les World Walks for Water and Sanitation 2013 (Marches mondiales pour l'eau et l'assainissement).



Partie 1

Présentation des droits humains à l'eau et à l'assainissement

D'où viennent les droits humains à l'eau et à l'assainissement ?

Tous les droits de l'homme sont inscrits dans les déclarations et les traités internationaux. Les droits de l'homme ne sont pas des promesses politiques. Il s'agit des droits fondamentaux auxquels tous les êtres humains ont droit et des obligations légales que les États doivent respecter pour les garantir.

En 2010, l'Assemblée Générale des Nations Unies (ONU) a adopté une résolution qui « reconnaît que le droit à une eau potable salubre et propre est un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme ».

Depuis lors, l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ont mieux défini et interprété les droits humains à l'eau et à l'assainissement. Ces droits sont désormais reconnus par tous les États Membres des Nations Unies, dans une ou plusieurs résolutions ou déclarations. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet dans la partie 5.

L'un des traités clés portant sur les droits humains à l'eau et à l'assainissement est le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR). L' Art.11 (1) reconnaît le droit à « un niveau de vie suffisant ». L'assainissement et l'eau en sont des composantes.



Eleanor Roosevelt, première dame des États-Unis, tenant en main une copie de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il existe d'autres traités concernant les droits humains à l'eau et à l'assainissement, notamment :

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR).
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
- La Convention relative aux droits de l'enfant (CRC).
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD).
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD).

Vous pouvez consulter la liste des États signataires de ces traités dans la base de données des traités de l'ONU, au chapitre 4 consacré aux droits de l'homme : <https://treaties.un.org/Pages/ParticipationStatus.aspx>



Ce guide utilise l'expression « droits humains à l'eau et à l'assainissement » alors que les résolutions de l'ONU et beaucoup d'autres documents font référence au « droit humain à l'eau potable salubre et à l'assainissement ».

Que signifie l'expression « droits humains à l'eau et à l'assainissement » ?



Catarina de Albuquerque, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement.

Les gens se demandent souvent : « Qu'est-ce que les droits humains à l'eau et à l'assainissement signifient pour moi ? Ai-je droit à une certaine quantité d'eau à un certain prix ? » Mais le droit à l'eau et à l'assainissement est plus complexe que cela. Bien que des définitions générales mentionnant l'accès, la qualité

et l'accessibilité en termes de prix aient été acceptées, il est impossible de dire exactement ce que cela signifie pour chaque individu. Cela est dû au fait que chaque individu a des besoins différents. Par exemple, un employé de bureau aura probablement moins besoin d'eau que quelqu'un qui travaille dehors à des températures élevées.

Ce guide repose sur les définitions suivantes élaborées par le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement :

- Le droit humain à l'EAU donne à chacun le droit à un **approvisionnement en eau suffisant, sûr, abordable et physiquement accessible** à des fins personnelles et domestiques.
- Le droit humain à l'ASSAINISSEMENT donne à chacun le droit à des installations sanitaires **physiquement accessibles, abordables, sans risque, hygiéniques, sûres, socialement et culturellement acceptables**, préservant **l'intimité et la dignité**. L'assainissement est un système qui permet la **collecte, le traitement, l'élimination ou la réutilisation** des excréments humains, auxquels sont associés les dispositifs d'hygiène connexes.

Si vous souhaitez en savoir plus sur ces définitions, vous pouvez consulter la brochure Foire Aux Questions publiée par le Rapporteur spécial de l'ONU : <http://www.ohchr.org/EN/Issues/ESCR/Pages/Water.aspx>

Ces définitions générales permettent de décrire ce à quoi devraient ressembler un approvisionnement en eau salubre et un assainissement adapté, mais elles permettent également une certaine souplesse pour que le droit puisse être adapté aux différentes situations individuelles, communautaires et nationales.

Il existe aussi d'importants principes s'appliquant au droit international relatif aux droits de l'homme que tous les États doivent respecter.

- **Toute forme de discrimination** est interdite par le droit international relatif aux droits de l'homme. Les États doivent s'assurer que tous les individus jouissent du droit à l'eau et à l'assainissement et que les populations les plus marginalisées sont prioritaires afin de surmonter les inégalités. **Ce principe est extrêmement important pour votre campagne car bien trop souvent, les gouvernements n'arrivent pas à lutter contre la discrimination à l'encontre des groupes les plus marginalisés.**
- **La participation** signifie que les communautés et les individus doivent être impliqués dans les processus de planification et de prise de décision relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. La participation des communautés et des individus est la seule façon de s'assurer que leurs besoins seront pris en compte. **Souvent, les gouvernements et les prestataires de service omettent d'impliquer les communautés dans la planification de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Il est donc important que vous rappeliez ce principe à votre gouvernement.**
- **La responsabilité** signifie que tous les individus doivent avoir la possibilité d'interpeller leurs gouvernements s'ils trouvent que leurs droits ne sont pas respectés. Les individus ou les groupes qui pensent que leurs droits ont été violés doivent avoir accès à l'information, aux procédures de plaintes et aux organismes décisionnels indépendants, notamment les tribunaux, afin que leur cause soit entendue et leur affaire réglée.

Comment les droits humains à l'eau et à l'assainissement peuvent-ils se concrétiser ?

Les États sont tenus de travailler *progressivement* pour faire appliquer les droits de l'homme. Une application progressive signifie que :

- Les droits ne peuvent être **assurés qu'à long terme** – il n'est pas possible de fournir un approvisionnement en eau et un assainissement à tous les individus dès demain.
- Les États doivent travailler de manière à ce que les droits humains à l'eau et à l'assainissement soient entièrement **mis en œuvre pour tous les individus aussi rapidement que possible** en utilisant toutes les ressources à leur disposition.

Pour pouvoir réaliser progressivement le droit à l'eau et à l'assainissement, les États devront prendre un certain nombre de mesures, notamment, par exemple :

- L'adoption d'une législation sur les droits relatifs à l'eau et à l'assainissement. *Quelles lois ou politiques reconnaissent ces droits dans votre pays ?*
- Des stratégies et des plans pour s'assurer que tout le monde peut accéder à l'eau et à l'assainissement. *Existe-t-il des stratégies et des plans visant à concrétiser ce droit dans votre pays ?*

- Des réglementations que toutes les personnes (acteurs gouvernementaux, entreprises et prestataires de services privés) impliquées dans la fourniture de services de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) doivent respecter. Cela permet de s'assurer que ces personnes peuvent être tenues responsables de toutes les actions qu'elles entreprennent et qui violent les droits humains à l'eau et à l'assainissement.
- Des plans visant les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés.

Non-régression

Le principe de « non-régradation » est complémentaire du principe d'application progressive. L'application progressive exige que les choses *aillent de l'avant*. À l'inverse, il ne doit pas y avoir de régradation, c'est-à-dire d'inversion des décisions prises. Tout pas en arrière, intentionnel ou non, dans la concrétisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement apparaissant sans une raison justifiable, constitue une régradation.

Frehiwot, 10 ans, d'Éthiopie, marche plus d'une demi-heure pour accéder à de l'eau qu'elle sait être insalubre.



Partie 2

Planifier votre campagne

Les citoyens et la société civile ont un rôle important à jouer pour demander des comptes aux gouvernements quant au respect de leurs obligations. Faire campagne est une manière de garantir, grâce à la pression publique, que l'application progressive des droits humains à l'eau et à l'assainissement est mise en œuvre. Au cœur de toutes les bonnes campagnes se trouvent les voix de ceux qui sont concernés par le problème. Avant de commencer une campagne, il vous faudra prendre en compte la manière dont les droits de l'homme sont perçus dans votre pays. Votre gouvernement est-il ouvert ou au contraire sceptique vis-à-vis des droits de l'homme ? Si votre gouvernement est sceptique, faire campagne ou parler ouvertement des problèmes de gouvernance peut comporter des risques. S'il y a des risques, vous devez évaluer s'il est sans danger pour vous de faire campagne et le langage que vous pourriez utiliser.

Des membres de End Water Poverty, notamment de FANSA Pakistan et de Newsan (Nigeria), planifient les campagnes pour 2014.

Étude de cas

Bangladesh : Lutheran Health Care (Soins de Santé Luthériens)

Lutheran Health Care travaille avec des groupes communautaires pour qu'ils soient pleinement conscients de leurs droits humains à l'eau et à l'assainissement, ainsi que d'autres problèmes sociaux. Cette organisation informe les communautés de leurs droits et les soutient pour démarrer le processus de prise de décision visant à garantir ces droits.

Planifier votre campagne – Se préparer pour réussir

Une planification efficace est essentielle pour la réussite de votre campagne – une planification minutieuse vous permettra d'identifier :

- le problème **central**
- la **solution** qui amènera le changement que vous recherchez
- les **individus** qui peuvent faire bouger les choses
- les **messages** qui les convaincront.

Dans les pages suivantes, vous trouverez les éléments clés auxquels vous devrez penser lorsque vous planifierez votre campagne de plaidoyer.

1 Travailler avec les autres

Avant de commencer à planifier votre campagne, vous devez réfléchir aux personnes qui doivent être impliquées. Parmi les groupes que vous devez envisager de faire participer, citons

notamment :

Les communautés et les individus concernés par le problème – les voix et les expériences des communautés concernées doivent être placées au centre de toutes les campagnes. C'est la seule manière de procéder qui vous permet de découvrir vraiment quels sont les problèmes et quelles solutions s'imposent. Cela donne aussi de la légitimité à votre campagne et permet aux individus de pouvoir influencer les décisions affectant directement leur vie.

Les groupes travaillant dans le secteur WASH – il est fort probable que vous travailliez déjà avec des groupes du secteur WASH. En impliquant ces groupes, vous pouvez étendre la portée de votre message et mieux faire entendre votre voix – les décideurs seront plus enclins à écouter et à répondre à la société civile si elle parle d'une seule et même voix.

Les groupes s'intéressant aux droits de l'homme – ils peuvent vous aider à acquérir des connaissances sur le statut des droits de l'homme dans votre pays et suggérer des tactiques de campagne relatives aux droits de l'homme plus efficaces. Il peut s'agir de groupes centrés sur les droits culturels, sociaux ou économiques ou de votre institut national des droits de l'homme.

Des alliés inattendus – pensez aux groupes situés hors du secteur WASH et essayez de les convaincre des impacts positifs que l'application des droits aura sur leur propre domaine (p. ex. mortalité infantile et WASH).

2 Définir le problème

Pour pouvoir planifier votre campagne, vous devez savoir si vous faites campagne pour l'application progressive des droits humains à l'eau et/ou à l'assainissement.

Faites-vous campagne pour un des éléments du droit, p. ex. le caractère abordable du prix ? Ou faites-vous campagne pour empêcher une violation des droits ?

Se mobiliser pour la concrétisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement

Vous devrez **identifier le problème** que vous souhaitez résoudre *en termes de droits de l'homme*. Réfléchissez aux difficultés WASH auxquelles les communautés sont confrontées et comparez-les au contenu et aux principes des droits humains à l'eau et à l'assainissement. Par exemple :

- Y a-t-il des personnes qui ne peuvent pas payer l'installation de systèmes sanitaires dans leur maison/communauté, ou le vidage des fosses ? Y a-t-il une aide financière ou une dispense auxquelles elles peuvent prétendre ? Si la réponse est non, alors votre campagne pourrait se concentrer sur le caractère abordable du prix.
- Les individus peuvent-ils accéder à une quantité d'eau suffisante à tout moment ? Ou la source d'eau est-elle si loin qu'ils ne peuvent collecter que des quantités limitées, à tel point qu'ils ne peuvent pas satisfaire leurs besoins personnels et domestiques ?
- Certaines personnes sont-elles exclues de l'utilisation d'une installation sanitaire partagée ? Les personnes, quels que soient leur âge, leur origine sociale et leur sexe, peuvent-elles utiliser l'installation, ou certains membres de la communauté sont-ils exclus pour quelque raison que ce soit ? Si tel est le cas, vous pourriez envisager de centrer votre campagne sur le principe de non-discrimination afin de faire évoluer la situation.



Des écoliers ougandais rejoignent la marche organisée par UWASNET lors de la Journée mondiale de l'eau en 2011.

Faire campagne pour prévenir ou arrêter une violation des droits humains à l'eau et à l'assainissement

Vous pourriez vouloir centrer votre campagne sur la prévention d'une violation future des droits humains à l'eau et à l'assainissement, ou l'arrêt d'une violation en cours. Par exemple, il se peut qu'une communauté ou un foyer ne puisse pas payer sa facture d'eau bien que ce soit indépendant de sa volonté. Dans de tels cas, les foyers ne doivent pas être déconnectés du réseau d'approvisionnement en eau car cela constituerait une régression de la jouissance de leur droit à l'eau. Dans de nombreux pays, les coupures de l'alimentation sont en fait autorisées par les structures légales nationales. Vous pourriez alors souhaiter faire campagne pour changer ces structures légales afin de les harmoniser avec l'obligation imposée par les droits de l'homme, à savoir que l'eau doit être abordable pour tous. D'autres exemples incluent une absence de réglementation des industries par l'État, ayant pour conséquence la pollution ou le pillage des ressources en eau.

Étude de cas

Les membres de la communauté Mapuche manifestent en Argentine.



Argentine : Communautés indigènes et Défenseur public des mineurs

Une société pétrolière a pollué avec du plomb et du mercure une source d'eau souterraine utilisée par les communautés indigènes Paynemil et Kaxipayiñ Mapuche à Neuquén, en Argentine. Beaucoup de gens ont subi des effets dommageables pour leur santé en raison de cette pollution. Le gouvernement provincial était au courant de cette pollution car les membres de la communauté s'étaient plaints plusieurs fois auprès des autorités locales à propos de la pollution de l'eau.

En mars 1997, les communautés indigènes ont reçu l'aide du « Défenseur public des mineurs » (Defensora Oficial de la Primera Circunscripción), qui a déposé une injonction contre le gouvernement. On a découvert que le gouvernement n'avait pas rempli son obligation de préserver la santé publique et de fournir une eau potable salubre aux communautés concernées.

Le tribunal a ordonné au gouvernement de :

- 1) fournir immédiatement 250 litres d'eau potable par personne, par jour ;
- 2) garantir, dans les 45 jours, un approvisionnement en eau potable plus permanent aux personnes concernées par tous moyens appropriés ;
- 3) mettre en place, dans les 7 jours, une procédure permettant de déterminer si la santé des membres de la communauté a été endommagée par la pollution de l'eau, et fournir un traitement si nécessaire ;
- 4) fournir une réparation environnementale adéquate si nécessaire.

En appel, la Cour d'appel provinciale a confirmé cette injonction. Elle a déterminé que cette injonction était valable d'après la constitution argentine.

3 Définir la solution

L'étape suivante dans le processus est de réfléchir à la solution du problème – s'agit-il d'exiger que les droits humains à l'eau et à l'assainissement soient inscrits dans la constitution ? Ou de demander l'adoption d'une nouvelle loi ? Peut-être s'agit-il de trouver des manières de s'assurer que la législation est appliquée, ce qui pourrait inclure le lancement d'une poursuite judiciaire. La solution ne sera pas la même pour chaque pays, car il faut qu'elle soit appropriée au contexte national.

Des écoliers rejoignent la grande mobilisation pour la Journée mondiale de l'eau à Bruxelles, en Belgique, en 2013.

4 Se mettre d'accord sur l'objectif

Votre objectif est ce que vous souhaitez réaliser grâce à cette campagne – il doit donc refléter la solution que vous avez identifiée. Quelles lois, politiques, réglementations ou même pratiques doivent être changées pour résoudre le problème ?

Fixer un objectif vous permettra d'être clair sur ce que vous cherchez à accomplir, et vous aidera à planifier et à concevoir les activités de campagne. Sur le long terme, un objectif clair permettra également d'évaluer et de contrôler le travail de campagne. Votre objectif doit être SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement défini). Pour plus d'information sur la manière d'évaluer votre campagne :

<http://www.e-alliance.ch/en/l/advocacy-capacity/resources/evaluating-advocacy-activities/>
ou http://www.innonet.org/resources/files/pathfinder_advocate_web.pdf



5 Identifier la cible de votre plaidoyer

Les activités de plaidoyer consistent à influencer ceux qui ont le pouvoir de faire bouger les choses. Vous devrez identifier exactement qui vous devez convaincre et influencer pour amener le changement que vous souhaitez. Votre cible sera probablement le gouvernement, mais vous devez identifier qui a le pouvoir de faire bouger les choses, qu'il s'agisse d'un individu, d'un groupe d'individus ou d'un parti.

Une fois votre cible identifiée, vous pourrez éventuellement réfléchir aux cibles « secondaires » – ce sont les personnes qui peuvent vous aider à atteindre votre cible. Il peut s'agir de parlementaires favorables ou du Rapporteur de l'ONU.

6 Établir un calendrier et fixer des jalons pour votre campagne

Les jalons sont des objectifs que vous souhaitez atteindre à des moments spécifiques de votre campagne. Il est important d'identifier ces derniers et de fixer un calendrier les incluant – votre premier jalon est-il atteignable en un mois, trois mois ou un an ? En prenant le temps de faire cela, vous obtiendrez une structure vous permettant d'évaluer la réussite de votre campagne. Si vous atteignez vos jalons, vous saurez que votre campagne est en train d'avancer sur le chemin de la réussite. Si vous n'avez pas atteint vos jalons, vous devrez analyser votre plan de campagne pour voir si vous avez identifié la ou les bonnes cibles, ou la bonne manière de les atteindre.



Une série de jalons peut être :

- Les citoyens de cinq communautés sont informés et ont le pouvoir d'exiger la concrétisation de leurs droits humains à l'eau et à l'assainissement.
- Suffisamment d'informations ont été rassemblées pour interpeller les autorités locales.
- Une rencontre avec la ou les cibles de la campagne a été prévue et a eu lieu.
- Le décideur a annoncé une augmentation du budget pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement.
- Les cinq communautés ont été impliquées dans les discussions sur l'approvisionnement en eau qu'elles veulent et le type d'installations d'assainissement.
- Le raccordement à l'alimentation en eau a été effectué et les installations sanitaires ont été construites.
- Le gouvernement s'est engagé à fournir un approvisionnement en eau salubre et un assainissement à tous ceux qui ne peuvent pas payer.



Des militants prêts à se mobiliser au Pakistan en 2014.

7 Élaborer les messages qui vont convaincre votre cible

Votre message est le résumé du problème et du changement que vous voulez apporter.

Un message clair doit :

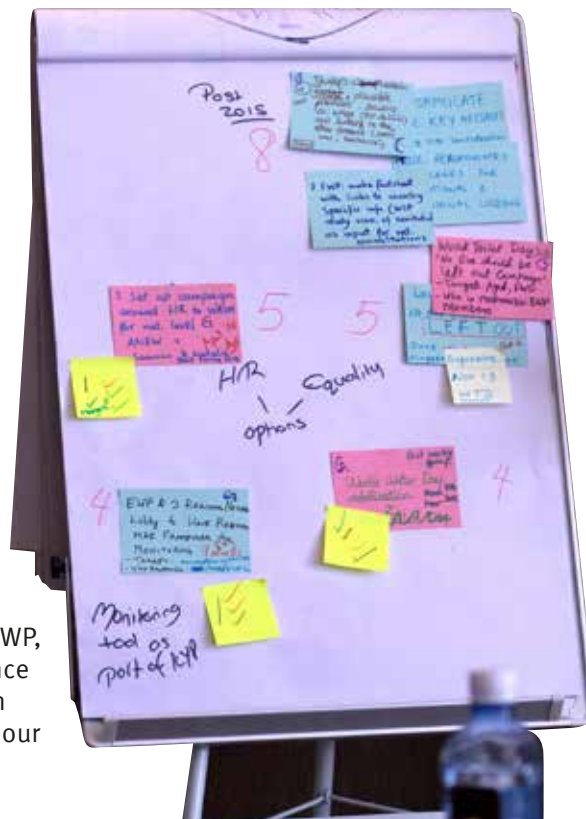
- 1 Expliquer le problème et la solution
- 2 Être bref et percutant, une ou deux phrases suffisent
- 3 Être compréhensible par quelqu'un qui ne connaît pas le problème

Pour vous aider à préparer votre message, vous pourriez créer un « argumentaire éclair » pour votre campagne. Un argumentaire éclair est un discours bref, d'environ 30 secondes, que vous pouvez utiliser pour convaincre quelqu'un de votre problème. Il doit expliquer votre problème et votre demande d'une manière intéressante et inoubliable.

À partir de votre planification, vous pouvez rédiger un plan de campagne, auquel vous pourrez ensuite vous référer à mesure que votre campagne se développera et s'étendra. C'est également un document intéressant à partager avec des donateurs potentiels en vue de récolter des fonds pour la campagne.

Étude
de cas

Esmee Russell,
Coordinatrice EWP,
dirige une séance
de planification
de campagne pour
des membres
d'EWP.



Kenya : Défendre les droits humains à l'eau et à l'assainissement

Le Kenya dispose d'une société civile dynamique qui est devenue championne de l'intégration des dispositions internationales relatives aux droits de l'homme.

Bien que la société civile ait déjà plaidé avec succès l'introduction des droits humains à l'eau et à l'assainissement dans les normes, les politiques et les programmes WASH, elle a également réalisé qu'il était nécessaire de mettre en place une garantie constitutionnelle pour fournir une base judiciaire forte et créer la possibilité de faire appliquer ces droits. En 2010, la Constitution du Kenya a reconnu le droit à l'eau et à l'assainissement.

Partie 3

Tactiques de campagne

**GOUVERNEMENT DE LA
PROVINCE ORIENTALE ,
TIENT TA PROMESSE
EAU ET
L'ASSAINISSEMENT**

Des militants de la République Démocratique du Congo appellent leur gouvernement à tenir ses promesses durant la Journée mondiale de l'eau de 2014.

Tactiques de campagne – les outils que vous pouvez utiliser pour amener le changement et revendiquer vos droits

Une fois que vous connaissez votre cible et que vous savez ce que vous voulez lui dire, l'étape suivante consiste à trouver comment vous allez l'atteindre. Il existe de nombreuses façons de transmettre votre message à votre cible. Voici quelques stratégies utilisées par des groupes de la société civile faisant campagne pour la concrétisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement.

1 Initié contre non-initié

Les tactiques de campagne peuvent être classées comme campagne « initié » et « non-initié ».

Une campagne « initié » fait référence aux approches qui fonctionnent avec les cibles via des canaux officiels (lobbying, rencontres publiques, consultations).

Une campagne « non-initié » fait référence à une pression exercée via des canaux davantage publics (manifestation, action directe).

La voie que vous choisirez sera déterminée par un certain nombre de facteurs, notamment la valeur de votre réseau de campagne, vos ressources et votre cible. Vous n'avez pas à choisir entre tactique « initié » et « non-initié » ; une campagne efficace est souvent une combinaison de ces deux tactiques.

2 Le droit à l'information

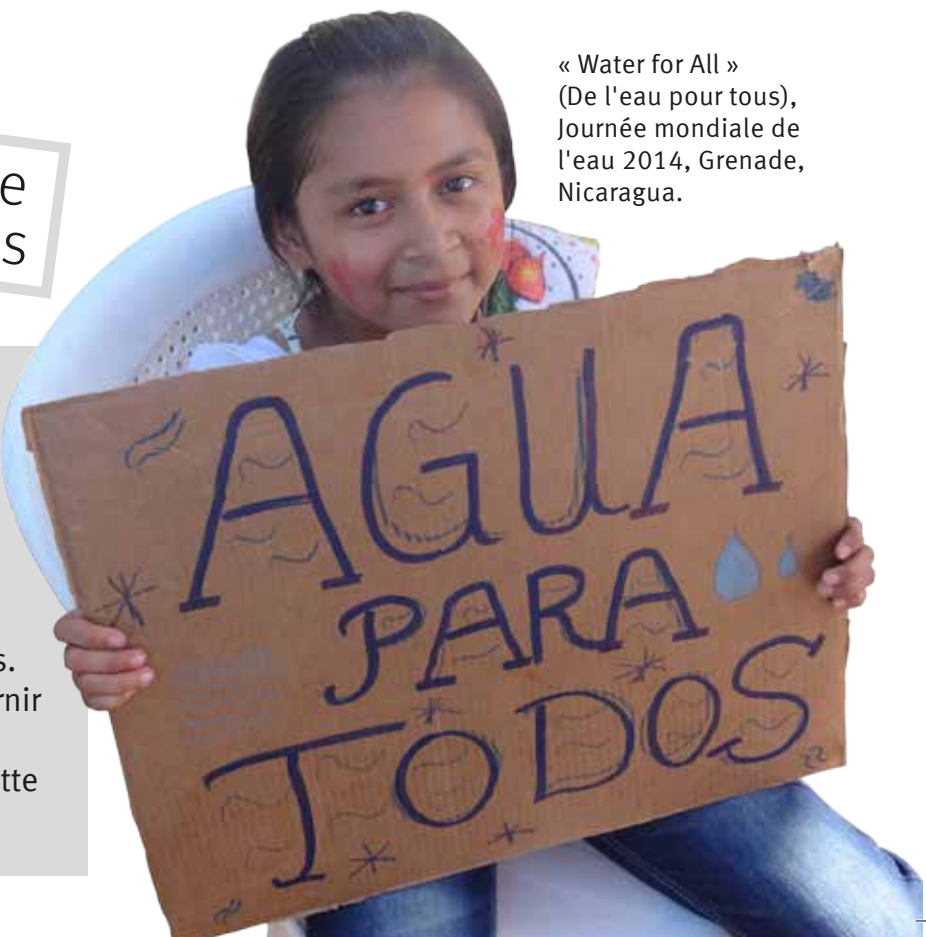
Plusieurs pays ont mis en œuvre une loi relative au droit à l'information qui permet aux citoyens de demander des informations à un organisme public qui doit alors répondre dans un délai spécifique. De cette manière, les citoyens et les communautés peuvent accéder aux informations concernant les progrès réalisés par les décideurs dans la concrétisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement, notamment le montant dépensé pour les services de base et l'emplacement des toilettes et des sources d'eau potable installées dans les communautés.

Étude
de cas

« Water for All »
(De l'eau pour tous),
Journée mondiale de
l'eau 2014, Grenade,
Nicaragua.

Inde : Indiranagar

Indiranagar est le cas d'un village tribal de 550 habitants qui a utilisé la Loi relative au Droit à l'information pour rassembler des preuves du refus de distribuer de l'eau potable salubre à sa communauté et fait connaître sa revendication via des pétitions. Les autorités locales ont été forcées de fournir une subvention de 500 000 roupies pour répondre aux besoins en eau potable de cette communauté.





Des militants informent les médias au Libéria durant la Journée mondiale de l'eau de 2013.

3 Organiser une rencontre avec les représentants officiels du gouvernement

Vous pouvez organiser une rencontre durant laquelle votre cible pourra entendre directement les voix de ceux qui sont privés de leurs droits humains à l'eau et à l'assainissement. La rencontre peut avoir lieu au sein de la communauté locale pour que les décideurs puissent voir les défis auxquels elle est confrontée. Lors de cette rencontre, il est important d'être clair sur les messages que vous souhaitez faire passer au décideur et d'effectuer le suivi des engagements qu'il prend.

4 Contacter votre institut national des droits de l'homme

De nombreux pays ont créé un institut national des droits de l'homme pour contrôler ou protéger les droits humains au sein du

pays. Il est intéressant de le contacter pour l'informer de votre campagne et découvrir la manière dont il peut vous soutenir. Il peut avoir des informations d'ordre juridique pour vous, et dans le cas de violations des droits à l'eau et à l'assainissement, certains instituts sont également mandatés pour assister les individus et les communautés.

5 Utiliser votre système politique

Dans plusieurs pays, des organisations de la société civile ont réussi à apporter un changement en influençant les élus. Il est souvent possible d'influencer les lois et les politiques en cours d'élaboration – c'est une bonne façon pour tenter de garantir que toute nouvelle loi ou politique fait progresser les droits humains à l'eau et à l'assainissement.

Étude
de cas**Inde : Campagne pour le Droit à l'assainissement**

En 2014, les partenaires de la Campagne pour le Droit à l'assainissement ont organisé des rencontres avec plusieurs partis politiques à travers les 15 États indiens, durant lesquelles ils ont appelé à inclure dans les programmes électoraux un engagement pour la concrétisation du droit à l'assainissement. Par exemple, dans l'État d'Andhra Pradesh, les partenaires de la campagne ont rencontré les huit principaux partis politiques, à savoir le Parti du Congrès National de l'Inde, le Parti Bharatiya Janatha (BJP), le Parti Telegu Desam (TDP), le Telangana Rastra Samity (TRS) le Parti Communiste d'Inde (CPI), Le Parti Communiste de l'Inde Marxiste (CPM), le Parti Lok Satta et le parti Jana Sena. En réponse, les dirigeants d'au moins quatre des grands partis politiques ont déclaré que leur parti s'engageait à offrir un logement décent comprenant des installations sanitaires aux groupes les plus pauvres et les plus marginalisés de la société.

Campagne pour la
Journée mondiale de
l'eau à Kerala, en Inde,
en 2014.





6

Mobiliser le public

Le changement est souvent initié par le rassemblement de personnes le demandant – alors, vous pourriez envisager d'organiser une rencontre publique, une manifestation ou une marche. Une des façons de le faire peut être de rejoindre l'un des événements de mobilisation des World Walks for Water and Sanitation (marches mondiales pour l'eau et l'assainissement) organisés par End Water Poverty qui ont lieu chaque année durant la Journée mondiale de l'Eau. Les décideurs trouvent toujours plus difficile de dire non à un grand nombre de personnes.

Marche à travers Antananarivo, à Madagascar, durant les World Walks for Water and Sanitation en 2014.

7 Impliquer les médias

Les médias, qu'il s'agisse de médias télévisés, radio, papier ou en ligne, peuvent favoriser votre campagne en gagnant l'appui du public et en le sensibilisant, ce qui peut influencer un décideur. Cela peut être réalisé via un reportage pour les actualités ou en proposant l'analyse d'un problème. Vous pouvez envoyer des communiqués de presse aux journalistes (accompagnés d'un coup de téléphone), organiser une conférence de presse, écrire un blog ou publier votre propre tribune. Soyez audacieux et affirmez directement l'importance du problème ; dites qu'un droit humain a été violé si vous pensez que tel est le cas, et si vous pouvez gagner le soutien d'un institut des droits de l'homme ou du Rapporteur spécial de l'ONU, il est pratiquement certain que votre histoire sera publiée. Composer une photo, par exemple, un groupe de personnes effectuant une action symbolique ou réalisant un « coup de publicité », aidera également à attirer l'attention et à placer les personnes concernées par le problème au cœur de l'histoire.



Une campagne World Walks for Water and Sanitation fait la une au Pakistan en 2014.

Étude de cas

Des représentants d'organisations indigènes et de la société civile marchent pour le droit à l'eau en Équateur.

En Équateur, une coalition d'organisations indigènes et de la société civile a marché depuis les provinces jusqu'à la capitale pour protester contre une nouvelle loi relative à l'eau adoptée en juin 2014. Ils ont également créé une Assemblée populaire pour remettre en cause un certain nombre de politiques relatives à l'eau. Les militants disent que la loi va faciliter l'accès prioritaire aux sources d'eau des grandes industries telles que les sociétés minières ou les entreprises agroalimentaires au détriment des petits fermiers. Ils pensent aussi qu'elle permettra la privatisation complète de l'eau en Équateur.



Lecture du manifeste de la société civile devant les médias et autres parties en Ouganda en 2011.

8

Poursuites judiciaires

Pour lancer une poursuite judiciaire, vous pouvez faire plusieurs choses, notamment :

- Approcher le comité politique compétent, s'il existe ;
- Déposer plainte auprès de la Commission nationale des droits de l'homme ou du Bureau du médiateur ;
- Demander à un avocat de porter une affaire devant un tribunal ou, après que le tribunal ait rendu un jugement, de prendre des mesures pour persuader les autorités de faire appliquer ce jugement ;
- Envoyer des rapports au Rapporteur spécial de l'ONU concernant les droits humains à l'eau et à l'assainissement. Vous pouvez contacter le Rapporteur spécial de l'ONU en envoyant un email à : swatsan@ohchr.org ou en écrivant au :

Haut-Commissariat aux droits de l'homme
(Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights – OHCHR)
Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme
Division des procédures spéciales
Palais Wilson
52 rue des Pâquis
CH-1201 Genève, Suisse.

Pour plus de renseignements sur le rôle du Rapporteur spécial de l'ONU, veuillez consulter :

<http://sr-watersanitation.ohchr.org/en/featurestories.html>

Poursuivre une procédure judiciaire nécessite une expertise technique et peut être difficile à organiser. Vous devez chercher du soutien avant de lancer une telle procédure.

Des Bushmen du Kalahari sautent de joie en apprenant le succès de leur procédure judiciaire concernant leur droit à l'eau en 2011.



9 Fournir des preuves au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CECSR) examine régulièrement la façon dont les pays mettent en place les engagements en matière de droits de l'homme des États Membres de l'ONU qui font partie du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR). Dans le cadre du processus d'examen, les pays doivent soumettre un rapport. Certaines ONG peuvent aussi remettre des rapports parallèles dans lesquels elles présentent les faits et leur analyse de la performance du pays. Cela aide le Comité dans le cadre de son évaluation. À la fin de l'évaluation, le CECSR publie un rapport avec des recommandations qui peuvent ensuite être utilisées pour faire campagne au niveau national.



Catarina de Albuquerque, Rapporteur spécial de l'ONU

Étude de cas

Kalahari : Les Bushmen du Basarwa ont regagné leurs droits à l'eau du Kalahari.

Les Bushmen du Basarwa, soutenus par Survival International, mouvement mondial pour la préservation des droits des tribus, ont réussi à regagner leur droit de creuser de nouveaux puits et d'utiliser un puits déjà existant pour accéder à l'eau sur leur territoire traditionnel situé dans le désert du Kalahari. En juillet 2010, un jugement avait été rendu refusant aux Bushmen le droit d'accéder à l'eau via ces puits. Mais en 2011, les Bushmen ont fait appel de la décision et le tribunal s'est prononcé en leur faveur, les autorisant à réutiliser les puits et à en forer de nouveaux.

10 Soumettre des faits à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

Le Conseil des droits de l'homme entreprend un processus appelé Examen périodique universel, durant lequel la situation des droits de l'homme d'un pays particulier est examinée. Ce processus implique l'analyse par le Conseil des droits de l'homme d'un rapport préparé par l'État mais aussi de faits soumis par les OGN et les OSC. Cela donne l'occasion aux OSC de soumettre des faits relatifs à des problèmes particuliers concernant les droits de l'homme, notamment les droits à l'eau et à

l'assainissement, via des rapports parallèles. Vous pouvez consulter les organisations de défense des droits de l'homme de votre pays pour savoir quand elles prépareront un rapport et de quelle façon vous pouvez y contribuer. À la fin du processus, le Conseil des droits de l'homme publie un rapport avec des recommandations qui peuvent ensuite être utilisées pour faire campagne au niveau national.

Pour obtenir plus d'informations et avoir le calendrier des dates d'examen des États, veuillez consulter : <http://www.ohchr.org/en/hrbodies/upr/pages/NgosNhris.aspx>

Une militante australienne appelle à la reconnaissance du droit à l'assainissement.



La ministre nigérienne de l'eau, Sarah Reng Ochekepe (deuxième en partant de la droite), rencontre des militants lors de la Journée mondiale de l'eau.



Partie 4

Nous contacter

Si vous prévoyez d'élaborer votre propre campagne pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement, restez en contact avec le secrétariat de End Water Poverty car nous pouvons vous soutenir de nombreuses façons, notamment avec :

Un atelier – comme il n'est pas possible de discuter du contexte national dans ce guide, nous pouvons proposer à votre organisation et à d'autres partenaires de campagne un atelier au cours duquel nous pourrions vous aider à développer une stratégie de campagne locale et vous conseiller en matière de communication.

Le soutien des activités de plaidoyer – si vous entreprenez des activités de plaidoyer spécifiques, nous pourrions vous aider en rassemblant les travaux de recherche existants et en adaptant votre message. Nous pourrions également vous aider en ajoutant notre nom à votre documentation, notamment dans les courriers ou les pétitions. Ensuite, nous pourrions vous aider en faisant la promotion de vos réalisations sur tous nos médias. Nous pourrions par ailleurs vous aider à obtenir une couverture médiatique.

En vous mettant en relation avec les autres – nous pouvons vous faire savoir qui d'autre dans votre pays travaille sur le problème.

En partageant les réussites et les bonnes pratiques – nous partageons les informations fournies par les membres de End Water Poverty dans le monde entier, en particulier les détails concernant les campagnes réussies.

Pour contacter le secrétariat de End Water Poverty, veuillez envoyer un email à :

info@endwaterpoverty.org,
appeler au **+44 207 793 4960** ou
utiliser Skype @ **endwaterpoverty**

Éradiquer le manque d'eau (EWP – End Water Poverty) est une coalition mondiale de la société civile qui mène campagne pour mettre fin à la crise de l'eau et de l'assainissement. Pour en savoir plus, veuillez consulter : www.endwaterpoverty.org

Des militants descendent dans les rues de Berlin, en Allemagne, en 2013.



Partie 5

Lectures complémentaires



À Reñaca, au Chili, des militants de Fundación Chile se sont mobilisés sur une plage durant la Journée mondiale de l'Eau de 2013.

Pour comprendre plus en détail la signification des droits de l'homme, une bibliographie de documents et de publications que vous pouvez consulter.

Documents de l'ONU :

- Sur le site Internet du Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit humain à l'eau potable salubre et à l'assainissement, vous trouverez des rapports du Rapporteur spécial sur différents thèmes et sur des missions nationales, ainsi que sur toutes les résolutions prises depuis 2010 par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme : <http://www.ohchr.org/EN/Issues/WaterAndSanitation/SRWater/Pages/SRWaterIndex.aspx>
- D'autres publications, fiches d'information et documents FAQ du Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit humain à l'eau potable salubre et à l'assainissement peuvent être consultés ici : <http://www.ohchr.org/EN/Issues/ESCR/Pages/Water.aspx>
- Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a publié l'Observation générale n°15 définissant le droit à l'eau, et une déclaration sur le droit à l'assainissement.
- L'Observation générale n°15 est disponible ici : http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=9&DocTypeID=11
- La déclaration sur le droit à l'assainissement est disponible ici : http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=9&DocTypeID=68 (rechercher le titre « sanitation »)

Publications :

- Le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit humain à l'eau et à l'assainissement, Catarina de Albuquerque, a écrit un livre sur les bonnes pratiques relatives à la concrétisation des droits à l'eau et à l'assainissement. *On the Right Track, Good Practices in Realising the Rights to Water and Sanitation*: http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Water/BookonGoodPractices_en.pdf
- Fresh Water Action Network (FAN), WaterAid et le Programme du Fonds pour la gouvernance et la transparence d'UKaid proposent une série de guides centrés sur les difficultés à créer des organisations communautaires solides, le rôle des réseaux pour assurer une meilleure gouvernance, et la façon d'engager les acteurs et d'améliorer la gouvernance pour la rendre durable : <http://www.wateraid.org/what-we-do/our-approach/research-and-publications/view-publication?id=f1738e29-266b-4c97-bbf7-2fa538d67092>
- WASH United, FAN et WaterLex ont édité une publication détaillant les lois et les politiques garantissant le droit humain à l'eau potable salubre et à l'assainissement aux niveaux national, régional et international : <http://www.freshwateraction.net/sites/freshwateraction.net/files/RTWS-sourcebook.pdf>
- FAN a publié un Manuel sur l'utilisation d'une approche basée sur les droits de l'homme pour la défense de l'accès à l'eau et à l'assainissement : <http://www.ewash.org/files/library/Activists%20Handbook.pdf>
- COHRE a sorti un outil pour aider les décideurs politiques et les praticiens à élaborer des stratégies de mise en œuvre des droits humains à l'eau et à l'assainissement : Manuel sur le droit à l'eau et à l'assainissement <http://www.righttowater.info/wp-content/uploads/Manual-on-the-Right-to-Water-and-Sanitation-AAAS.pdf>

Image de quatrième de couverture : Des écoliers d'Antananarivo, à Madagascar, participent à une marche de World Walks for Water and Sanitation en 2013.

Nous remercions WashUnited, KEWASNET, FANSA, WaterAid et ANEW pour leur contribution à la préparation de cette publication.



Produit par End Water Poverty, août 2014
Le programme End Water Poverty est financé par WaterAid, Tearfund et l'organisation néerlandaise WASH Alliance.